

DÉPARTEMENT
de la

Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT

d' Rochefort

CANTON

d' Royan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Mars 1930 194

OBJET :

REGULARISATION
de
Comptes

L'an mil neuf cent cinquante, le 23 du mois
d' Mars, le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. M. G. ONI, Maire, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 24 Mars 1930 194.

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

50.037

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Etaient présents : MM. M. G. ONI, Voysière, Roche-
geroux, Chamboulan, Sella Nikosky, M. Baudet
Péraudeau, Bouchet, Lein, Chazeaud, Bautin
Jacquet, Lufour, Guillaud, Beugnet, Brotreau
Chollet.

Représentés : Le Conseil par M. Guillaud

Absents : MM. L. Bujard par L. Bouchet

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Péraudeau, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil décide que les dépenses ci-après
seront mandatées sur le crédit affecté aux dépenses
imprévues (budget primitif 1930)

- 2.320 frs - frais d'insertion dans "Le Charente-
Libre" de l'ordonnance prononçant l'expropriation
de Salakoff.
- 5.460 frs réparation d'une bicyclette affectée à
un employé communal (facture Favreau)
- 1.350 frs réparations d'une bicyclette affectée à
un employé communal (facture Comte)
- 37.235 frs - état des frais engagés par M. Defour
pour formalités d'acquisition des terrains servant
à l'agrandissement du cimetière.

APPRE...

La Rochelle le 14

Le Préfet

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

[Handwritten signature]

Fait et délibéré à
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. *les membres présents.*

N'ont pas signé : MM.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

[Handwritten signature]



Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

AVENANT AU BAIL DE LOCATION

des bâtiments et terrain de l'ancienne école de la maison CAUDRON

50.038

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Croix de guerre 1914-18

Autorisé par délibération du Conseil Municipal en
date du 28 Mars 1950,

ET : M. René Albert Joseph CAUDRON, Industriel, Commandeur
de la Légion d'Honneur, demeurant à ST CLOUD (Seine et
Oise).

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE UNIQUE

Le bail conclu le 2 Février 1949 entre les deux parties
contractantes et intéressant la location des bâtiments et ter-
rain de l'ancienne école CAUDRON est reconduit sans modifica-
tion pour l'année 1950, le loyer de 1949 étant maintenu pour
l'année 1950 à la somme de 500.000 frs (cinq cent mille frs).

A ROYAN, le 6 Avril 1950

Le Propriétaire,
Signé : CAUDRON

LE MAIRE
Signé : CH. REGAZONI

APPROUVE

La Rochelle, le 19 Mai 1950

Pr le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Dejean

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 6 Octobre 1950
Le Maire,



Ch. Regazoni